

Mobilités géographiques et mobilités sociales : La complexité de l'analyse de la mobilité sociale éclairée par l'étude des migrations

Elsa Lagier

Doctorante en Sociologie à l'Université de Strasbourg

L'étude de la mobilité sociale implique une analyse complexe de la réalité sociale, à différents niveaux, du plus individuel au plus collectif. En effet, elle ne se limite pas aux changements de professions, même si cette mobilité professionnelle est centrale dans l'analyse, mais prend pour objet l'étude des évolutions individuelles (intragénérationnelles) et intergénérationnelles des appartenances et des statuts sociaux. Ces appartenances et statuts sociaux sont déterminés par de multiples variables, souvent interdépendantes (revenus, pouvoir, modes de consommation...). Les positions sociales des individus sont, de plus, toujours relatives les unes par rapport aux autres et appellent une lecture macro sociale des parcours individuels et collectifs dans la sphère sociale.

Depuis les années soixante, de nombreux chercheurs (Bertaux, 1969 ; Capecchi, 1967 ; Beneton, 1975 ; Bihl et Pfefferkorn, 2008) soulignent les limites d'une approche jusqu'alors essentiellement statistique de la mobilité sociale et mobilisent des méthodes plus qualitatives pour mieux saisir les subtilités des parcours socioprofessionnels. À partir d'un travail de recherche s'appuyant sur ces méthodes¹, cette contribution propose une réflexion sur la manière dont l'étude de l'articulation des mobilités géographiques et sociales permet d'éclairer la complexité des dynamiques de la mobilité sociale. La mobilité géographique est en effet de plus en plus fréquente dans les parcours individuels, qu'elle soit choisie ou contrainte. Or, très peu de recherches en sciences sociales ont porté sur les interactions entre mobilités sociale et géographique, que les migrations soient internes à un même pays ou internationales (Blum, De La Gorce et Thélot, 1985). Pourtant, « la mobilité spatiale apparaît (...) comme un corollaire de la mobilité sociale, ou inversement » (Bastide et Girard, 1974), la seconde étant souvent un objectif de la première, et la première entraînant quasi automatiquement la seconde.

¹ Dans le cadre de ma recherche de doctorat, 61 entretiens biographiques ont été conduits auprès de parents immigrés et de leurs enfants, afin de reconstruire des historiques de famille.

Plus précisément, nous verrons que l'étude du cas particulier des migrations internationales permet d'enrichir et de renouveler celle des parcours de mobilité sociale. En effet, les différents contextes dans lesquels se construisent les trajectoires des immigrés et de leurs enfants Français¹, ainsi que les différentes formes de transmissions d'héritages matériel et symbolique entre ces deux générations, appellent une analyse subtile des questions de la « mesure » et des dynamiques de la mobilité sociale. Pointant les difficultés et les enjeux spécifiques liés à l'étude de la mobilité sociale dans le cas de migrations internationales, nous montrerons que les enseignements que l'on peut en retirer sont largement transposables à des cas de mobilités géographiques à l'intérieur d'un même pays et contribuent, de manière plus générale encore, à enrichir les analyses plus classiques de la mobilité sociale.

Nous proposons ici un raisonnement construit à partir d'une approche qualitative centrée sur les parcours individuels et familiaux en montrant comment ils sont toujours socialement et historiquement situés. Une première partie présentera les caractéristiques des parcours migratoires construits comme des projets de mobilité sociale, en soulignant la difficile « mesure » de la « réussite » de ce projet. Une deuxième partie pointera les limites des analyses classiques de la mobilité sociale lorsque les individus, en migrant, passent d'une structure sociale à une autre, d'une hiérarchie socioprofessionnelle à une autre. Enfin, une troisième partie montrera l'importance de la prise en compte de la dimension subjective de la mobilité sociale, en proposant des pistes de réflexion sur la manière dont cette subjectivité est toujours inscrite dans des structures sociales, des rapports sociaux qui participent à sa construction.

La migration comme projet familial de mobilité sociale

La construction des aspirations d'ascension sociale chez les descendants de migrants

Les parcours et les motivations à la migration sont multiples. Il peut s'agir de fuir un pays en guerre, d'accéder à un emploi vu comme meilleur, de bénéficier de certaines politiques publiques, de vivre dans un espace culturel vu comme plus démocratique... Dans la plupart des cas, le départ des migrants de leur pays d'origine s'inscrit dans un projet d'amélioration de leurs conditions de vie, mais l'attention sera ici plus précisément centrée sur les « conduites de mobilités sociales » (Touraine et Ragazzi, 1961), c'est-à-dire les cas où c'est l'ambition d'ascension sociale qui encourage principalement le déplacement.

Bien souvent, ce projet d'amélioration des conditions socioéconomiques de vie, avec les représentations qui l'accompagnent, est contrarié par

¹ Il ne sera question que de cas où les immigrés arrivent en France alors qu'ils avaient déjà travaillé dans leur pays d'origine et de familles dans lesquelles un ou plusieurs enfants, nés en France ou arrivés avant leur scolarisation, sont en âge de travailler.

une arrivée difficile en France qui modifie les perspectives de réussite sociale. Les migrants qui s'y installent de façon définitive tendent alors à reconstruire leurs attentes, à les différer ou à les reporter sur la génération suivante. Leurs enfants sont alors fortement encouragés à valider le projet migratoire originel : « réussir ». Notons que c'est souvent le fait d'avoir des enfants en France qui remet en cause un éventuel projet de retour dans le pays d'origine et qui participe au choix de l'installation définitive. Ils font alors l'objet d'attentes d'autant plus fortes de la part de leurs parents. Cette « réussite » souhaitée est d'abord pensée comme socioprofessionnelle et les encouragements des parents visent, dans un premier temps, la « réussite » scolaire. Ainsi par exemple Ahmed, un homme d'origine algérienne, âgé d'une soixantaine d'années disait lors d'un entretien : « je suis venu en France pour apprendre un métier mais j'ai fait des petits boulots, que des petits boulots ». Il disait ensuite avoir progressivement renoncé à ce qu'il appelle un « métier » et avoir tout mis en œuvre pour permettre à ses enfants de faire des études, vues comme nécessaires à la réussite professionnelle. Avec sa femme, ils ont ainsi ajourné un projet d'achat d'un logement pour financer les études de leurs enfants, dans d'autres villes et à l'étranger.

Les enfants qui reprennent à leur compte ce projet d'ascension sociale tendent, de même, à définir la « réussite » sociale comme étant essentiellement professionnelle. Ils construisent alors leurs choix de vie autour de cet objectif défini comme prioritaire. On retrouve souvent, chez ces jeunes adultes, un discours mettant en avant la « souffrance » endurée par leurs parents, dans leurs pays d'origine, durant leurs parcours migratoires et au cours des expériences professionnelles qui ont suivi. Leur fort investissement dans la construction de leur carrière peut alors se comprendre comme une façon de valider le choix, de la migration et de l'installation en France, fait par les parents, et comme une tentative de « réparation » de la souffrance qu'ils auraient vécue. Réciproquement, de nombreux parents immigrés disent s'être « sacrifiés » pour permettre la « réussite » de leurs enfants et sont alors très « fiers » et prolixes lorsque ceux-ci occupent des emplois considérés comme qualifiés. C'est le cas de la famille d'Ahmed dont le fils est responsable du commerce international dans une grande entreprise américaine et dont la fille poursuit des études dans le tourisme.

La difficile mesure de la mobilité sociale des descendants de migrants : pour une analyse longitudinale des parcours¹

Mais alors, au-delà de la transmission du projet d'ascension sociale, comment « mesurer » son effectivité ? Des travaux récents (Farley et Alba, 2002 ; Attias-Donfut et Wolff, 2009) montrent que, toutes choses égales par ailleurs, les enfants d'immigrés « réussissent » mieux à l'école que les autres et connaissent une importante mobilité sociale. Cela pourrait s'expliquer, comme cela vient d'être mentionné, par l'injonction

¹ L'intérêt d'une approche longitudinale se réfère aux travaux de Daniel Bertaux (1974) mais également à ceux de Catherine Delcroix (2005).

à la « réussite » qui est adressée à ces jeunes par leurs parents. La perception qu'ont les enfants des coûts matériels et symboliques de la migration de leurs parents peut agir comme un moteur pour leurs projets d'ascension sociale, alors construits dans une logique de « réparation » ou de « revanche sociale ».

Cela dit, d'autres travaux (Perlmann, 1989) nuancent fortement cette idée d'une rapide ascension sociale des enfants d'immigrés en soulignant la prégnance des logiques d'« assimilation segmentée » (Portes et Rumbault, 2001). Ils soulignent que les multiples variables qui participent à l'« assimilation » d'une population dans un ensemble plus vaste ne vont pas toutes dans le même sens et ne concourent pas nécessairement à une meilleure « assimilation » au fil des générations, en particulier sur le plan socioprofessionnel. Ils montrent notamment que si les réseaux sociaux des immigrés dans le pays d'installation sont construits sur des bases ethniques ou communautaires, ils peuvent concourir à des formes de reproduction sociale pour leurs enfants, du fait de l'importance du capital social pour l'insertion professionnelle. Ces travaux observent également, à un niveau plus structurel, la persistance de logiques discriminatoires qui touchent les immigrés et leurs descendants, dans les pays d'immigration. À un niveau plus intermédiaire, les familles d'origine étrangère peuvent être considérées comme des « familles sans patrimoine » ou pour lesquelles il est plus difficile à transmettre. Les immigrés occupent en effet souvent des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés qui ne permettent que difficilement la (re)construction d'un patrimoine matériel en France. De plus, un éventuel capital symbolique acquis dans le pays d'origine ne sera que rarement transmissible à leurs enfants français.

Les différentes explications proposées cumulent leurs effets ; il est alors intéressant de questionner la manière dont ont été obtenus les résultats opposés auxquels parviennent les études menées sur la mobilité des descendants d'immigrés. En France, les rares travaux qui existent sur ce sujet (Meurs, Paihle et Simon, 2006), essentiellement en démographie, étudient la mobilité sociale en prenant en compte, comme cela se fait classiquement, la profession des parents (du père¹) au moment où les enfants commencent leur vie active, ou bien en comparant la profession des enfants âgés de 40 à 59 ans à celle que leurs parents occupaient au même âge². Dans le cas des immigrés dont les enfants naissent en France, les deux méthodes privilégient alors la profession des parents après leur arrivée, en oubliant celle(s) qu'ils occupaient avant. Pourtant, la position sociale des parents en France peut être très éloignée de celle qu'ils avaient dans leur pays d'origine. Ces travaux présentent alors des résultats « biaisés » par l'oubli du fait que les immigrés qui se retrouvent

¹ Nous ne revenons pas ici sur la critique faite à la construction des tables de mobilité qui ne prennent en compte que le statut du père, oubliant celui de la mère qui a pourtant toute son importance. Cette critique est développée dans de nombreux travaux sur la mobilité sociale et a été reprise dans la conférence présentée pour ce colloque par Roland Pfefferkorn.

² Cette seconde méthode limite certains biais dans la mesure de la mobilité puisque, entre 40 et 59 ans, les carrières des parents et des enfants sont déjà largement construites.

majoritairement dans des emplois peu qualifiés présentaient, dans leurs pays d'origine, des profils socioprofessionnels beaucoup plus variés et des niveaux de qualification parfois importants, qui ne sont souvent pas reconnus en France. On oublie alors que le parcours et le statut des parents avant leur migration peuvent influencer ceux de leurs enfants. Cela peut avoir pour effet de surévaluer l'ascension sociale des descendants d'immigrés. Imaginons un père, médecin dans son pays d'origine, qui devient employé dans la restauration en France. Si sa fille devient infirmière, on jugera ce parcours comme une ascension sociale au regard de la profession de son père en France. On aurait pourtant pu conclure à un déclassement, en prenant en compte la profession de son père dans son pays d'origine. Il apparaît alors essentiel de développer des outils permettant une analyse longitudinale de la mobilité sociale, c'est-à-dire de suivre les parcours des parents et des enfants sur le long terme en prenant en compte les différents statuts occupés. La « mesure » et l'analyse de la mobilité sociale dans le cas de migrations internationales est exigeante et encourage à repenser la manière, souvent trop schématique, de prendre en compte les héritages familiaux.

Articuler mobilités sociale et géographique, dans le temps

L'analyse longitudinale à laquelle nous appelons est cependant complexe à mener puisque toute société évolue dans le temps et que, dans le cas des migrations longues distances, le pays de départ et le pays d'installation présentent des structures sociales très différentes.

La migration comme passage d'une structure sociale à une autre : quelle mobilité intra générationnelle ?

La mobilité sociale ne peut être pensée et étudiée qu'à partir de l'existence d'une différenciation sociale entre des catégories organisées par des principes de classement qui tracent des frontières entre ces catégories. Dans le même temps, elle suppose que ces frontières soient relativement perméables (Merllié et prévot, 1991), que le passage d'une catégorie à une autre soit envisageable. Le vocabulaire mobilisé pour parler de la mobilité sociale s'appuie largement sur des métaphores spatiales ; on parle d'espace social, de distance, de position, de trajectoire... Mais, au-delà de la métaphore, il apparaît important de prendre en compte les effets concrets de la mobilité géographique sur la mobilité sociale intragénérationnelle, le parcours socioprofessionnel d'un individu. Cette mobilité, qu'elle soit internationale ou « locale », est souvent considérée comme entraînant une mobilité sociale horizontale, c'est-à-dire que les individus passeraient d'un contexte social à un autre, tout en gardant une position équivalente. Cela revient à considérer que l'échelle ou la hiérarchie des positions sociales serait unique. Or, l'étude de la migration montre clairement la relativité de la hiérarchie symbolique des positions sociales telle que nous la connaissons en France ; une pluralité d'échelles des positions sociales coexistent et le système des catégories sociales n'est ni universel ni atemporel. Les déplacements physiques entraînent alors bien souvent une mobilité

horizontale mais aussi une mobilité verticale. Par exemple, on n'occupe pas la même position sociale relative lorsque l'on est patron d'une société de transport au Togo ou en France, ce statut étant beaucoup plus rare et donc plus valorisé au Togo¹. Le passage d'un contexte social à un autre est déterminant pour comprendre les parcours de mobilité sociale, ascendante ou descendante (Blum, De La Gorce et Thélot, 1985). En effet, « la valeur sociale relative des différents types d'atouts qui contribuent à la hiérarchie sociale est instable » (Merllié et prévot, 1991, 21) dans le temps et l'espace.

On retrouve cette même complexité lorsque l'on étudie des migrations internes, comme par exemple l'important mouvement d'exode rural au XIX^{ème} siècle, qui a déplacé de nombreux individus entre des cadres sociaux différents. Les parcours de mobilité sociale qu'il a entraînés apparaissent alors rarement univoques : occupe-t-on une « meilleure » position sociale en étant paysan à la campagne ou ouvrier en ville ? Cette question nous conduit à élargir les variables prises en compte dans la « mesure » de la mobilité sociale ; le statut socioprofessionnel doit être étudié en lien avec le contexte et ses ressources. Par exemple, le paysan qui arrive en ville pour devenir ouvrier accède certes à une rémunération stable et une plus grande proximité avec des services de santé ou des administrations, mais il connaît alors souvent des conditions de logement difficiles (habitat insalubre en périphérie des villes) et se trouve éloigné de certains réseaux de solidarité dont il bénéficiait avant. Il est alors difficile de savoir si un parcours de ce type s'accompagne d'une amélioration ou d'une dégradation du statut des individus.

Il en va de même dans le cas des migrations internationales, les cadres sociaux étant alors encore plus éloignés et présentant de fortes différences en matière de politiques publiques (code du travail, droits sociaux, éducation...), pratiques de consommation, échelle de prestige liée aux statuts socioprofessionnels... Le passage d'une structure sociale à une autre rend alors ambiguë l'analyse de la mobilité sociale individuelle, en effet « un migrant d'un pays pauvre vers un pays riche peut y trouver une position sociale relative plus basse que celle qu'il a quitté dans son pays d'origine, tout en l'acceptant parce que les conditions sociales qui y sont associées sont meilleures » (Merllié, 1994, 215). C'est notamment le cas pour Aïdoud, un homme d'origine algérienne, âgé de 49 ans, qui était infirmier dans son pays d'origine. A son arrivée en France, son diplôme n'étant pas reconnu, il a repris une formation et a pu devenir aide-soignant. Il a d'abord vécu cela comme une forme d'humiliation, difficile à accepter, mais il dit que, progressivement, il a réalisé qu'il valait mieux être aide-soignant en France qu'infirmier en Algérie, notamment compte tenu de politiques sociales et d'un code du travail plus protecteur, et également du fait du contexte politique relativement instable en Algérie.

¹ Je pense ici à un Togolais, rencontré sur mon terrain de thèse, qui avait acquis une fortune et un prestige important en créant une société de transport au Togo, avant de venir en France suite au coup d'Etat en 1963.

Pour une analyse « socio-géo-historique » de la mobilité sociale inter générationnelle : un exemple

L'analyse des parcours sociaux des migrants est très complexe et nécessite la multiplication des variables à prendre en compte, de façon longitudinale. La migration, qui s'accompagne par définition du passage d'une structure sociale à une autre, implique nécessairement une mobilité sociale pour les migrants. Si l'on considère maintenant la mobilité sociale de façon inter générationnelle, sa qualification (ascendante ou descendante) est tout aussi complexe, sinon davantage. Imaginons par exemple un immigré qui était enseignant dans son pays d'origine et qui devient ouvrier en arrivant en France (les diplômes étrangers n'étant souvent pas reconnus en France, comme précédemment évoqué). Si son fils Français devient enseignant, comment qualifier cette mobilité ? Si l'on utilise les tables de mobilité telles qu'elles sont construites en France, on en conclura qu'il s'agit d'une mobilité ascendante, le fils étant enseignant alors que son père est ouvrier. On voit bien ici le biais que nous avons déjà décrit plus haut, lié à l'oubli du parcours professionnel des migrants avant leur arrivée. Si, alors, on prend en compte le statut du père dans son pays d'origine, on pourrait en conclure à une immobilité sociale. Cela dit, la profession d'enseignant n'occupe pas la même position (revenus, prestige...) dans la structure sociale de chacun des deux pays. En France, cette catégorie a connu une mobilité collective descendante tandis que dans les principaux pays d'émigration vers la France, c'est une profession qui reste relativement valorisée. Il ne s'agit donc pas non plus de pure reproduction sociale entre le père et son fils. Alors, compte tenu de la différence de statut social de la profession d'enseignant selon les structures sociales, on serait tenté de qualifier cette mobilité de descendante, puisque le statut d'enseignant en France est moins valorisé que dans le pays d'origine du père. Mais ce serait oublier l'importance de la trajectoire sociale ascendante de l'enfant Français qui devient enseignant alors que son père est ouvrier, cet oubli ayant des conséquences sur la représentation sociale que l'on se fait de la « réussite » des descendants de migrants. En effet, le fait que le fils soit devenu enseignant peut apparaître comme le signe d'une « bonne » insertion socioprofessionnelle, alors que le fait de qualifier ce parcours de mobilité descendante amène à la conclusion inverse. Enfin, on pourrait parler de contre-mobilité inter générationnelle (Girod, 1971), c'est-à-dire d'un « mouvement de mobilité professionnelle qui ramène ou rapproche un individu vers sa catégorie sociale d'origine » (Beneton, 1975, 520).

Sans conclure, nous voyons bien avec cet exemple les ambivalences et les enjeux liés à la « mesure » de la mobilité sociale. Son étude dans le cas de migrations internationales appelle nécessairement la prise en compte de différents contextes sociaux ainsi que de différentes périodes historiques. Selon les pays, les structures sociales sont différentes ; elles évoluent de plus dans le temps. Les différentes variables qui permettent d'analyser les dynamiques de la mobilité sociale sont de plus largement interdépendantes et il apparaît difficile de parvenir à isoler leurs effets. Par exemple, quand bien même une trajectoire pourrait fermement être

qualifiée de mobilité ascendante par rapport aux parents, cela pourrait être dû au fait que les parents, en changeant de pays, sont aussi passés d'une zone rurale à une zone urbaine (les immigrés habitent le plus souvent en ville ou à leur périphérie) qui offre souvent davantage d'opportunités professionnelles.

D'une manière plus générale, toute étude de la mobilité sociale appelle une analyse « géo-socio-historique » afin de rendre compte, dans un même temps, des trajectoires individuelles sur plusieurs générations et de la façon dont évoluent les structures dans lesquelles elles s'inscrivent.

La mobilité sociale entre dimension subjective et poids des structures

L'étude des parcours de mobilité ou d'immobilité, même si elle ne porte que sur très peu d'individus implique toujours une réflexion à l'échelle de groupes sociaux, de la société dans son ensemble ; en effet « la mobilité d'un individu (et celle d'un groupe) dépend de la mobilité de tous les autres » (Bertaux, 1969, 450). Elle est donc relative, à un contexte et à une époque, et relationnelle. Dans le cadre d'« une analyse dynamique de mobilité (...), il (est) essentiel de prendre en considération des facteurs comme le pouvoir, le statut social, le revenu, les groupes de références, l'image de soi » (Capecchi, 1967, 287). Après avoir jusqu'à présent essentiellement parlé des variables objectives avec lesquelles on pense la mobilité (au premier rang desquelles le statut socioprofessionnel), soulignons maintenant l'importance de sa dimension subjective.

La dimension subjective de la mobilité sociale

Une analyse des parcours de mobilité sociale ne peut faire l'économie de leur dimension subjective (Pinto, 1989). Au-delà de la difficile question de la « mesure » de l'ascension ou du déclassement social d'un individu ou d'un groupe, le sentiment que les individus ont de leur « réussite » est un élément essentiel pour comprendre leurs comportements, la façon dont ils règlent leurs attentes, sous forme de calcul, entre les probabilités objectives d'ascension qu'ils se représentent et leurs espérances subjectives (Bourdieu et Passeron, 1970). Cette forme de calcul stratégique peut encourager certains dans leurs projets d'ascension, comme elle peut en décourager d'autres ; dans les deux cas, cela aura un impact concret sur les parcours. Par exemple Noara, une jeune femme Française d'origine algérienne disait, à 34 ans, avoir renoncé à « améliorer » son statut professionnel (animatrice dans un centre social) et prévoyait de réserver ses économies pour permettre à ses enfants d'accéder à un « meilleur » emploi qu'elle. Elle avait néanmoins le sentiment d'avoir « bien réussi », mentionnant alors le fait qu'elle était mariée, heureuse avec ses deux enfants, et qu'elle avait acheté une maison avec son mari. Le sentiment de « réussite » sociale prend appui sur des dimensions de la vie bien plus larges que le seul statut socioprofessionnel et non moins importantes. La prise en compte de ces

éléments est déterminante pour comprendre les opportunités d'ascension sociale. Une mère célibataire, avec trois enfants, locataire de son appartement, résidant dans un quartier d'habitat social, aura beaucoup moins de probabilités de voir son statut évoluer qu'un homme marié, sans enfants, propriétaire de son logement en centre ville. Ils ne feront en tous cas pas les mêmes calculs ni les mêmes projets. Plus largement, le sentiment et les opportunités de « réussite » se construisent à partir d'éléments objectifs, de leur appréciation par les individus et également de leurs ressources subjectives (Delcroix, 2007) acquises au cours de différentes expériences biographiques. L'expérience du racisme, par exemple, peut entraîner chez les individus l'ayant vécue une forme de découragement, qui les conduit à revoir à la baisse leurs ambitions initiales. Elle peut aussi encourager d'autres à se mobiliser d'autant plus pour y faire face et, éventuellement, utiliser leur origine étrangère comme un atout, pour postuler à certains emplois qui nécessitent par exemple des compétences interculturelles.

De plus, ce sentiment de « réussite » ou d'« échec », cette auto-évaluation, se construit toujours en référence, en comparaison par rapport aux individus proches. Noara, dont il était question plus haut, en disant qu'elle avait « bien réussi », disait en fait qu'elle avait « mieux réussi » que ses parents et certains de ses amis. En effet, le sentiment de « réussite » ou d'« échec » se « mesure » aussi par rapport aux autres et dans leur regard. La façon dont les uns évaluent la « réussite » des autres et réciproquement dessine des frontières entre les groupes sociaux et construit les comportements des individus qui se réfèrent à un groupe plus qu'à un autre. Ainsi, la prise en compte de la dimension subjective de la mobilité sociale passe également par l'étude des différents groupes d'appartenance et de référence des individus. Le sentiment de mobilité dépend des groupes auxquels les individus se réfèrent et de la façon dont ils sont regardés par ces groupes. Ainsi par exemple, les immigrés tendent à comparer leur situation sociale à celle des personnes qu'ils connaissent dans leur pays d'origine. Ils jugeront alors souvent avoir « mieux réussi » qu'elles, même s'ils peuvent avoir une position moins élevée dans la hiérarchie sociale française que celle que des personnes restées dans leur pays d'origine ont dans la hiérarchie de celui-ci. Imaginons deux amis Marocains qui sont commerçants au Maroc. L'un d'eux vient en France et devient peintre en bâtiment ; il aura de fortes chances d'être vu par son ami comme ayant une situation plus avantageuse, et de la penser comme telle. Cela peut notamment s'expliquer par les conditions sociales de vie en France, pour lui et ses enfants, ainsi que par le prestige accordé, dans la plupart des pays d'émigration, au fait d'y vivre. D'un autre côté, les descendants d'immigrés quant à eux, tendent à comparer leur situation à celle des Français d'origine française, de leur génération. Ils estimeront alors avoir moins d'opportunités de « réussite » que les « franco-français », et s'ils peuvent accéder à une même profession, souligneront le fait qu'ils ont dû davantage « se battre ». C'est ce que nous dit Marwa, une jeune femme d'origine marocaine, aujourd'hui Conseillère Principale d'Éducation ; elle souligne de plus le fait que, bien qu'elle ait eu son concours et obtenu un poste, elle doit toujours « faire la preuve » de ses compétences pour

acquérir une légitimité aux yeux de ses collègues. Elle dit avoir « mieux réussi » que la plupart des jeunes d'origine étrangère résidant dans son quartier, mais « moins bien » que les « franco-français » avec qui elle étudiait. Considérant qu'elle a les mêmes compétences qu'eux, elle explique sa situation par la persistance d'inégalités liées à son apparence et à son origine maghrébine.

Discriminations et importance des rapports sociaux inégalitaires

Les individus se construisent des représentations de leur « réussite » à partir des différents éléments de leur statut social (profession, mariage, logement...) mais également à partir de l'expérience d'inégalités sociales qui révèlent différentes formes de discriminations liées à l'origine géographique¹, au sexe, à l'âge... Les effets de ces discriminations sur la mobilité sociale sont difficiles à « mesurer » pour les Français d'origine étrangère car il n'existe pas de statistiques précises prenant en compte ce critère. Des études récentes, centrées sur l'accès à l'emploi, montrent que les immigrés et leurs enfants sont plus exposés au chômage et / ou à des emplois précaires que le reste de la population. Il apparaît de plus que ce taux d'exposition reste très proche entre les deux générations (les immigrés et leurs enfants) ; il tend à diminuer quand les enfants sont issus de couples mixtes. Des différences importantes sont observées selon les pays d'origine, les personnes originaires du Maghreb, de l'Afrique Sub-saharienne et de la Turquie étant les moins favorisées. Ces inégalités persistent même si les effets de structure sont contrôlés, notamment le niveau scolaire : la scolarisation et la socialisation en France ne permettent qu'un « rattrapage » partiel par rapport aux « franco-français ». Cela peut s'expliquer par le lieu de vie, la faiblesse d'un capital social pertinent pour l'accès au marché français de l'emploi, mais il apparaît que, toutes choses égales par ailleurs, il y a bien un effet propre de l'origine. Ces discriminations agissent directement sur les opportunités objectives de mobilité sociale, ainsi que sur les stratégies individuelles ou familiales. Par exemple, dans les quartiers d'habitat social dans lesquels les étrangers et les Français d'origine étrangère sont surreprésentés par rapport à leur proportion dans la population française, les filles feraient moins l'objet de discriminations raciales que les garçons. Cette hypothèse est discutée par des chercheurs qui soulignent l'importance des discriminations liées au genre (Meurs, Paihle et Simon, 2006). Quoi qu'il en soit, cette idée est répandue parmi les immigrés et leurs enfants. Les parents, souvent originaires de pays dans lesquels la réussite sociale est d'abord pensée comme devant être masculine, tendent à déplacer ce projet sur leurs filles, suivant un modèle conceptualisé comme celui de la diagonale des générations (Delcroix, 2004). Nous voyons ici comment des logiques structurelles, les inégalités sociales, peuvent influencer les représentations et les parcours individuels.

¹ Sur les inégalités de revenus en fonction de l'origine ethnique et raciale, voir notamment les travaux de Blank R. M., Dabady M., Citro C. F. (2004).

De façon plus générale, les interactions s'inscrivent toujours dans des rapports sociaux (Pfefferkorn, 2007) qui sont essentiels pour comprendre les dynamiques de mobilité ou d'immobilité sociale. Ces rapports sont construits socialement et historiquement et préexistent aux individus sur lesquels ils ont de l'influence. Ils consistent en des représentations et des pratiques qui tendent à inférioriser ou valoriser certains individus, en raison de leurs caractéristiques. Le racisme par exemple est un discours qui s'articule sur la perception d'une différence culturelle ou morphologique ; cette différence s'inscrit alors dans une hiérarchie du « mieux » et du « moins bien », voire « dangereux ». L'attention longtemps centrée sur les rapports sociaux de classe ne doit pas occulter l'importance des rapports sociaux de sexe et de race notamment. Ces rapports sociaux sont des rapports de pouvoir qui influencent plus ou moins fortement les opportunités de mobilité sociale et les représentations individuelles. Or, ils sont largement rendus invisibles par les études statistiques construites à partir des tables de mobilité.

Conclusion

Une réflexion sur la mobilité sociale des migrants et de leurs enfants invite à prendre davantage en compte les différents lieux de vie, les représentations individuelles et la manière dont elles se construisent ainsi que la façon dont elles guident les stratégies individuelles. Les critères objectifs habituellement pris en compte pour penser la mobilité sociale ne suffisent pas à rendre compte de la subtilité de la construction des parcours sociaux. En accentuant le poids de certaines données, la profession notamment, ils peuvent même avoir des effets contre-productifs pour qui entend saisir les logiques de ces parcours dans leur dynamique.

Finalement, nous avons voulu montrer que, au-delà de la recherche des « bons » critères objectifs à même de « mesurer » la mobilité sociale, ascendante ou descendante, la prise en compte et l'étude de la subjectivité et de l'intersubjectivité apparaissent déterminantes dans la délimitation des « frontières » sociales et de la façon dont les individus « font avec ». Ces dimensions de la vie sociale, de l'ordre des représentations, sont toujours construites dans le cadre de structures, de rapports sociaux qui organisent les interactions entre les individus et les groupes sociaux et qui permettent de comprendre les logiques collectives observées dans l'étude de l'évolution de la structure sociale. Cette proposition de recherche nous semble pouvoir enrichir les analyses de la mobilité sociale, du niveau individuel au plus collectif.

REFERENCES

- ATTIAS-DONFUT C. et WOLFF F.-C. (2009), *Le destin des enfants d'immigrés. Un désenchaînement des générations*, Paris, Stock.
- BASTIDE H. et Girard A. (1974), « Mobilité de la population et motivations des personnes : une enquête auprès du public. III. Les facteurs de la mobilité », *Population*, 24 (6).
- BENETON P. (1975), « Quelques considérations sur la mobilité sociale en France », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 16, n°4, pp. 517 – 538.
- BERTAUX D. (1969), « Sur l'analyse des tables de mobilité sociale », *Revue Française de Sociologie*, 10 (4), pp. 448 – 490.
- BERTAUX D. (1974), « Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale », *Revue Française de Sociologie*, 15 (3), p. 331.
- BIHR A. et PFEFFERKORN R. (2008), *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte.
- BLANK R. M., DABADY M., CITRO C. F. (2004), *Measuring Racial Discrimination*, Washington D. C., National Academies Press.
- BLUM A., DE LA GORCE G. et Thelot C. (1985), « Mobilité sociale et migration géographique », *Population*, 40 (3), pp. 397 – 434.
- BOURDIEU P. et PASSERON J.-C. (1970), *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Ed. de Minuit.
- CAPECCHI V. (1967), « Problèmes méthodologiques dans la mesure de la mobilité sociale », *Archives Européennes de Sociologie*, 8 (2), pp. 285 – 318.
- DELCROIX C. (2004), « La complexité des rapports intergénérationnels dans les familles ouvrières originaires du Maghreb: l'exemple de la diagonale des générations », *Temporalités*, n°2, pp. 44-59.
- DELCROIX C. (2005), *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent à la précarité ?*, Paris, Payot.
- DELCROIX C. (2007), « Ressources subjectives et construction d'un capital d'expérience biographique : l'exemple des médiatrices socioculturelles », in DARDY C. et FRETIGNE C. (dir.), *L'expérience professionnelle et personnelle en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 83-116.
- FARLEY R. et ALBA R. (2002), « The new second generation in the United States », *International Migration Review*, 36(3), 2002, pp. 669 – 701.
- GIROD R. (1971), *Mobilité sociale. Faits établis et problèmes ouverts*, Genève, Droz.
- MERLLIE D. et PREVOT J. (1991), *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte.
- MERLLIE D. (1994), *Les enquêtes de mobilité sociale*, Paris, PUF.
- MEURS D., Paihle A. et Simon P. (2006), « Persistances des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », *Population*, 61 (5-6), pp. 763 – 802.
- PERLMANN J. (1989), "Ethnic differences : schooling and social structure among the Irish", *Jews and Blacks in an American city 1980 – 1935*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PFEFFERKORN R. (2007), *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classe, rapports de sexe*, Paris, La Dispute.
- PINTO L. (1989), « Expérience vécue et exigence scientifique d'objectivité », in CHAMPAGNE P. et al., *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, pp. 7-50.